

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

### GRUE – RUE DES LAVOIRS

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article /1° L2213-2

**CONSIDERANT** la nécessité de l'occupation du domaine public,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

Le 26 et 27 mai 2025 , l'intervention d'une grue est autorisée au N° 55 rue des Lavoirs afin d'effectuer des travaux, durant les travaux la circulation est interdite et le stationnement interdit au droit du chantier.

La délibération en date du 05 décembre 2024 adoptée en conseil municipal de la commune de Locmiquelic, fixe le montant, de la redevance de l'Occupation du domaine public communal.

Cette redevance s'élève à 15 euros le premier jour ; 9.00 les jours suivants par jour. Celle-ci sera facturée à la fin du chantier.

#### Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux : ELEGAGE ROUTIER DE L'OUEST.

#### Article 4 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 14 mai 2025

LOCMIQUELIC, le 09 mai 2025  
Monsieur le Maire,  
Eric PATUREL

